



Les plastiques et leur gestion

Les plastiques, dont les plastiques à usage unique (PUU), et leur gestion constituent un thème qui sera débattu dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Les dialogues permettront de se pencher sur les raisons pour lesquelles la gestion des plastiques est un enjeu mondial et sur les mesures que peut adopter la Ville pour compléter ou étoffer les mesures prises par d'autres administrations.

Introduction

Les avantages des plastiques sont indéniables. Cette matière bon marché, hygiénique, légère, résistante et facile à façonner est utilisée dans toutes sortes d'applications. Ces qualités ont conduit à l'essor de la production du plastique au cours du dernier siècle. On prévoit que cette tendance se poursuivra et que la production mondiale des plastiques croîtra dans les 10 à 15 prochaines années.

Or, la pollution plastique est un défi mondial que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser pour compte. Les déchets de plastique finissent par joncher les parcs et les plages et polluent les cours d'eau, les lacs et les océans. Le gouvernement du Canada [affirme](#) que « [c]haque année, un million d'oiseaux et plus de 100 000 mammifères marins dans le monde entier subissent des blessures ou meurent en s'empêtrant dans des déchets plastiques ou en les confondant avec de la nourriture ». Les plastiques ont aussi un impact sur le changement climatique, puisque leur production, leur transport et leur élimination émettent des [gaz à effet de serre](#).

Les PUU sont des produits plastiques conçus pour être utilisés une seule fois avant d'être jetés ou recyclés. Il s'agit entre autres des sacs à emplettes, des emballages alimentaires, des pailles de plastique, des ustensiles et des contenants ou tasses à emporter. Nombre de ces articles ont des fonctions très utiles, par exemple l'entreposage, la réduction du gaspillage alimentaire et le transport. Toutefois, parce qu'ils sont parfois difficiles à ramasser et à recycler, ils constituent une source énorme de pollution par le plastique. Selon un [rapport](#) publié en 2018 par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, « ... les plastiques à



Plan directeur des déchets solides

usage unique constituent plus d'un tiers de tous les déchets de plastique et font partie des 12 articles les plus recueillis pendant les Grands Nettoyages des rivages canadiens ».

Faits et chiffres sur les plastiques

- *Chaque année, les Canadiens et les Canadiennes jettent plus de trois millions de tonnes de déchets plastiques, ce qui peut se chiffrer à huit milliards de dollars par an en manque à gagner et en gaspillage de précieuses ressources et d'énergie.*
- *Au Canada, on utilise chaque année à concurrence de 15 milliards de sacs de plastique, et on se sert chaque jour de près de 57 millions de pailles.*
- *Chaque année, un million d'oiseaux et plus de 100 000 mammifères marins dans le monde subissent des blessures ou meurent en s'empêtrant dans des déchets plastiques ou en les confondant avec de la nourriture.*
- *Mondialement, l'équivalent d'un camion à ordures rempli de déchets plastiques est déversé dans l'océan chaque minute.*
- *En améliorant la gestion des déchets plastiques et en investissant dans des solutions innovantes, le gouvernement du Canada estime que nous pouvons réduire de 1,8 million de tonnes la pollution par le carbone, en plus de produire des milliards de dollars de revenus et de créer environ 42 000 emplois.*

Le 10 juin 2019, communiqué de presse du premier ministre Justin Trudeau

Puisqu'on recycle moins de 10 % des plastiques utilisés au Canada, il faut repenser nos méthodes de fabrication, d'utilisation et de gestion des plastiques. En définitive, pour enrayer ce problème, il faudra que les gouvernements adoptent des règlements, que les entreprises innovent et que les particuliers agissent.

Que font les gouvernements ?

Dans les dernières années, les gouvernements ont, partout dans le monde, commencé à se pencher sur les difficultés liées à la léthargie des taux de recyclage des plastiques, de la [part recyclée des plastiques](#) et de la [réutilisation](#) des plastiques. L'Union européenne joue un rôle de meneur en se penchant sur le problème des PUU et en recensant des solutions. En 2019,



Plan directeur des déchets solides

elle a adopté une nouvelle directive (la Directive relative aux plastiques à usage unique), qui vise à réduire les produits de plastique ciblés dans l'environnement. Elle oblige les États membres à agir grâce à quatre grands moyens :

- interdire certains plastiques à usage unique;
- instituer des régimes de [responsabilité élargie des producteurs](#) pour les PUU;
- adopter des impératifs de conception pour s'assurer que les bouchons et les couvercles des contenants à boissons en PUU restent fixés à leur contenant;
- ramasser 90 % des bouteilles de plastique à usage unique, munies de bouchons et de couvercles, d'ici 2029.

Le gouvernement du Canada a aussi fait savoir qu'il avait l'intention d'adopter un certain nombre de mesures pour réduire la pollution plastique, notamment :

- en interdisant les PUU dès 2021 et en adoptant des règlements obligeant à prévoir, dans la fabrication des produits, une part fixe de contenu recyclé;
- en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique sont chargées de gérer la collecte et le recyclage des déchets de plastique;
- en investissant dans les technologies nouvelles permettant de transformer les déchets de plastique en matériaux utiles;
- en réacheminant au moins 75 % des déchets de plastique dans le cadre des opérations fédérales d'ici 2020.

Le Canada a aussi mobilisé les gouvernements d'autres pays en adoptant la [Charte sur les plastiques dans les océans](#). Cette charte, entérinée par 21 gouvernements, décrit dans ses grandes lignes l'urgence d'agir pour enrayer les incidences de la pollution sur la santé de nos océans, de nos mers, de nos collectivités littorales et de nos écosystèmes.

Au Canada, plusieurs administrations ont adopté des mesures pour résoudre le problème des PUU. On a mis en œuvre ou on devrait appliquer, dans 15 administrations canadiennes, sous la gouverne de municipalités de la Colombie-Britannique, près d'une trentaine d'interdictions



Plan directeur des déchets solides

sur différents produits de PUU. La plupart de ces interdictions visent les sacs de plastique : 15 administrations canadiennes ont interdit les sacs de PUU ou on l'intention de le faire. En outre, certaines administrations interdisent ou ont l'intention d'interdire les pailles de plastique, ainsi que les tasses et les contenants de polystyrène.

Que font les grandes sociétés?

La pression exercée par l'État et les citoyens afin de réduire les emballages et les PUU a obligé de grandes sociétés internationales comme Coca-Cola et McDonald's à réagir. Ainsi, on a récemment annoncé que :

- Coca-Cola entend recueillir et recycler, d'ici 2030, chaque bouteille ou canette qu'elle vend mondialement;
- d'ici 2025, tous les emballages de McDonald's seront recyclables à 100 %;
- Colgate-Palmolive a mis au point des tubes de pâte dentifrice qui peuvent être recyclés intégralement et échangera avec des concurrents les droits de propriété intellectuelle de son procédé;
- le géant de la bière Heineken remplacera par du carton recyclé les « anneaux de plastique des emballages de six canettes » qui retiennent les canettes de bière et de cidre et éliminera les thermoemballages qu'il utilise;
- KFC Canada commencera à sonder les barils en bambou à partir de 2020 pour conditionner la poutine, pour ensuite les étendre à d'autres plats cuisinés.

En quoi est-ce pertinent pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides?

Le Plan fera un tour d'horizon des mesures que peut adopter la Ville pour gérer les plastiques dans le cadre de sa compétence réglementaire, afin d'étoffer les mesures adoptées par d'autres ordres de gouvernement et par les grandes sociétés. On débattera des idées et des options pendant toute la durée de l'élaboration du Plan directeur; il sera notamment question :

- des interdictions et des droits à imposer pour réduire le volume des plastiques à usage unique utilisés dans les établissements et les activités de l'État;



Plan directeur des **déchets solides**

- des stratégies d’approvisionnement destinées à accroître la part de matières recyclées dans les produits et dans les emballages;
- des programmes d’information et de promotion visant à encourager les achats responsables et à accroître les taux de recyclage de ces produits.